

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2022 à 13H00**Date de la convocation :** 28 septembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 Octobre 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Ludovic COMBE, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Georges LOPEZ, Jean Eric GARRET, Patrice BION, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Michel COUPERIER, Philippe BLANCHOZ, Daniel BERTHUCAT, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Rachel BOURNIER.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Jany BROUSSE à Didier ROMEUF
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**Avenants assurance PILLOT****Rapporteur :** Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a lancé une consultation pour les marchés d'assurance sur la période 2021-2024.

AR Prefecture

063-200070712-20221005-DBC20221005_01-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022

Le contrat d'assurance concernant la flotte automobile a connu une augmentation de la sinistralité très importante (12 sinistres) impactant 44 938.70 € TTC de réparation.

Le ratio sinistre/cotisation accepté par les assureurs est de 75% au maximum.

En 2022 pour TDM, ce ratio sinistres/ cotisations représente 464% et donc dénoncé par la compagnie PILLIOT Assurance.

Ainsi, la compagnie d'assurance propose une augmentation de 23 % du contrat qui s'élève aujourd'hui à 10 148.17€ TTC.

La relance d'une consultation de ce lot ne garantit pas à la Communauté de communes d'obtenir à garantie égale une meilleure offre tarifaire.

Le bureau communautaire :

- **Accepte** l'augmentation du contrat d'assurance ;
- **Autorise** Le Président à signer tout document relatif à cette décision ;

TOTAL VOTANTS : 23

Conseillers présents : 20

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon